

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

octobre 2011

n° 139

CE PATRIMOINE QU'ON ASSASSINE

L'association *les Vieilles Maisons Françaises* (VMF) se « consacre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager » (<http://www.vmf.net/>).

Son Président, Philippe Toussaint, a rédigé un remarquable rapport moral à l'occasion de son assemblée générale du 22 juin dernier. Il décelait bien des menaces dans les dispositions législatives ou réglementaires en préparation.

Son souci « d'intégrer l'environnement et le cadre de vie dans la défense du patrimoine » rejoint pleinement les préoccupations de XVI^e DEMAIN.

De même, la Fédération Nationale de l'Environnement (FNE) tire la sonnette d'alarme devant ces mêmes menaces d'évolution législative.

En effet, la crise économique conduit à vouloir changer les règles d'urbanisme au nom de la lutte pour la relance de l'activité. Le retrait de l'Etat laisse craindre que les élus locaux qui en sont bénéficiaires ne soient soumis à des pressions électorales susceptibles d'altérer leur jugement.

Ainsi, la simplification du code de l'urbanisme risque de mettre gravement en cause les règles de protection du patrimoine en s'affranchissant par exemple de l'avis conforme des architectes des Bâtiments de France dans les zones protégées qui vont s'appeler dorénavant « zones de projet »... tout un programme ! On veut favoriser ainsi la densification urbaine sans respect pour la qualité des sites au nom de la relance économique. On veut aussi limiter l'action des associations en renforçant les contrôles de leur agrément par les préfets et donc de leur capacité d'ester en justice.

En juin, pour l'extension de Roland-Garros, la Ville a lancé une modification du PLU avec dérogation sur les hauteurs. Une enquête publique menée en



période de vacances souligne la volonté de la Ville d'éviter toute concertation (cf. p 4). Pour sa part, la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) déclare qu'il n'y a pas lieu de lancer un débat public pour ce projet qu'elle qualifie de « projet d'intérêt national » !

L'annexion par la Fédération Française de Tennis des Serres d'Auteuil pour construire un stade de 5 000 places remplaçant les serres techniques, avec les bâtiments (photo ci-contre) utilisés pour les relations publiques, avec les allées piétonnes par des milliers de spectateurs, constitue un projet combattu par les VMF.

L'action opiniâtre des VMF sur tout le territoire national est relayée par les actions locales telles que celles menées par XVI^e DEMAIN et la Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne.

Claude Muyard
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU



7 RUE EUGENE MANUEL

La rue Eugène Manuel, ouverte en 1897 entre les rues Claude Chahu et Francisque Sarcey, reçut en 1904 le nom du poète et littérateur Eugène Manuel (1823-1901). Elle a été prolongée en 1937 jusqu'à l'avenue Paul Doumer.

Au numéro 7, un immeuble de rapport style Art Déco a été construit par l'architecte Henri Dubouillon en 1926.

Ses constructions à Paris et en banlieue parisienne, en particulier aux Lilas, en Seine-Saint-Denis, sont représentatives de l'interprétation post-haussmannienne sur le plan architectural.

Ici, l'angle de l'immeuble sur la Villa Eugène Manuel est traité de façon monumentale avec un soubassement en bossages.

Les ferronneries des corps de garde à motifs floraux, ainsi que les sculptures ornementales, sont particulièrement bien exécutées.

110 BOULEVARD EXELMANS

Cet immeuble de rapport a été édifié en 1929 par les architectes Crevet et Decaux sur une étroite parcelle triangulaire située sur une pointe d'îlot.

Comme pour l'immeuble construit par Pierre Patout au 3 boulevard Victor en 1934, l'architecte tire parti de l'exiguïté de la parcelle.

Il propose une composition effilée, caractéristique par son jeu de volumes, notamment la disposition des « balcons-baignoires » et des bow-windows de « l'architecture transatlantique » des paquebots des années trente.

39 BOULEVARD EXELMANS

Le boulevard Exelmans fait partie des grands travaux lancés en 1854 par le baron Haussmann.

Le boulevard fut tracé en 1862-1863 pour le chemin de fer de la petite ceinture afin de prolonger la ligne d'Auteuil jusqu'au Champ-de-Mars en enjambant la Seine par le viaduc d'Auteuil.



Ce dernier, bombardé en 1870-1871, puis détruit en 1943, fut remplacé en 1963-1966 par le pont du Garigliano.

Au numéro 39 se trouve l'atelier du sculpteur Jean-Baptiste Carpeaux, mort en 1875.

Cet hôtel construit sur l'initiative de sa veuve pour abriter les œuvres du maître a été commencé par Edouard-Michel Lewicki en 1888 et surélevé par Guimard en 1895 (l'atelier du deuxième étage).

Les niches de la façade abritent deux copies de marbre réalisées par Carpeaux : « le pêcheur à la coquille » et « la jeune fille à la coquille ».





COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

L'invasion des Serres d'Auteuil par Roland-Garros

L'irruption du Centre Louis-Vuitton dans le Bois

Voici les deux fronts sur lesquels il nous faut combattre et, comme chacun le sait, lutter sur deux fronts est bien difficile. Mais nous ne commandons pas le calendrier des agressions contre notre malheureux Bois de Boulogne.

Pour ce qui est de **l'extension de Roland-Garros**, l'espoir d'obliger la Ville à discuter avec la population s'est évanoui quand la Commission Nationale du Débat Public, saisie par les associations, a rendu sa sentence le 19 juillet : « *Considérant que le rayonnement international de Roland-Garros confère au projet un caractère d'intérêt national et que les impacts sur l'environnement, s'ils sont réels, sont localisés, la Commission a décidé qu'il n'y a pas lieu d'organiser un débat public. La Commission recommande simplement à la FFT d'ouvrir, sous l'égide d'une personnalité indépendante, une concertation qui portera notamment sur l'adéquation des transports publics, la relocalisation des serres supprimées et des collections végétales qu'elles abritent. Elle fera l'objet d'un compte rendu à la Commission Nationale qui sera rendu public et joint au dossier de l'enquête publique* ».

On voit bien que les pressions politiques ont muselé cette instance de concertation soi-disant neutre et indépendante. Il ne nous reste plus que le contentieux devant la juridiction administrative pour assurer la défense des Serres d'Auteuil !

Quant au **centre culturel Louis-Vuitton**, mitoyen du Jardin d'Acclimatation, nos lecteurs se souviennent qu'un cavalier législatif avait été voté par l'Assemblée nationale et le Sénat pour valider le permis de construire dont nous avons obtenu l'annulation devant le tribunal administratif. Mais, heureusement, ce même Parlement a ouvert récemment le recours au Conseil constitutionnel à

tous les citoyens qui souhaitent contester la constitutionnalité d'une loi. C'est bien sûr le chemin que nous allons emprunter pour faire dire que ce cavalier est inconstitutionnel et doit être annulé.

D'ailleurs, la Cour administrative d'appel, devant laquelle notre dossier est pendante, nous invite tacitement à cette nouvelle procédure avant de pouvoir juger l'appel formé par la Ville et Louis-Vuitton.



Pendant ce temps, les travaux du centre culturel se poursuivent activement, contrastant avec la sage lenteur des tribunaux.

Cependant, la date prévue pour l'achèvement du centre Louis-Vuitton devrait laisser assez de temps aux sages du Conseil constitutionnel et au juge administratif pour arrêter ce projet.

Ne perdons pas courage et gardons confiance dans la Justice pour qu'elle s'oppose à ces deux dossiers.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

Concertation sur la modernisation du stade Roland-Garros, 8 bd d'Auteuil :

10 octobre à 20 h 15, 17 octobre à 18 h 30, 20 octobre à 18 h 30, 3 novembre à 18 h 30, 9 novembre à 18 h 30 et 15 novembre à 18 h 30, bilan de la concertation

EXTENSION DE ROLAND-GARROS

*Réunion de concertation du 29 juin
à la mairie du 16^e*

Anne Hidalgo, adjointe chargée de l'urbanisme, présentait le nouveau projet d'extension de Roland-Garros avec la Fédération Française de Tennis, l'adjoint chargé des sports et les directrices de l'urbanisme et des espaces verts. Cette réunion houleuse, dite de concertation, avait mobilisé une assistance nombreuse issue du 16^e, d'autres arrondissements et des communes limitrophes, plus quelques journalistes.

Rappelons que Paris avait « gagné » le maintien de Roland-Garros dans la capitale grâce aux nombreux cadeaux de la Ville sur la durée inhabituelle de la concession (99 ans) et le montant dérisoire de la redevance annuelle, pour éviter la délocalisation à Versailles, Gonesse ou Marne-la-Vallée.

Après une introduction d'autosatisfaction de la première adjointe, le directeur général de la FFT avouait qu'un « stade dans la ville » posait des problèmes d'organisation et de fonctionnement ! A nos yeux, c'était une bonne raison pour le déplacer à l'extérieur de la capitale, dans le « Grand Paris » actuellement étudié par le Gouvernement.

Cette réunion concernait la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme avec :

- les règles d'implantation des bâtiments (retrait de deux mètres sur la voirie)
- la hauteur du court Philippe-Charrier à 31 mètres (25 mètres pour le court Suzanne-Lenglen)
- la nature des bâtiments du Centre National d'Entraînement sur le stade Hébert.



Le jardin des Serres d'Auteuil est l'un des quatre pôles du Jardin Botanique de la ville de Paris avec le parc de Bagatelle dans le Bois de Boulogne, le parc floral de Paris et l'arboretum dans le Bois de Vincennes. Il abrite 15 000 espèces de plantes.

Les quatre serres autour du futur « court des serres », dévolues aux quatre continents, offriraient une scénographie « repensée » pour mieux faire connaître les collections ! La Directrice des espaces verts a omis de préciser que ces nouvelles serres n'auraient que 1 200 m² au lieu des 2 900 m² actuels. Les arbres remarquables (tulipiers ...) seraient remplacés si, par malheur, les travaux de terrassement et de construction les endommageaient. A noter que le dossier remis ne comporte rien sur l'utilisation des bâtiments en meulière classés et utilisés par les jardiniers (cf. photo p 1).

L'histoire de Roland-Garros n'est que l'histoire d'une suite d'extensions du stade dans le Bois de Boulogne, malgré l'engagement de la FFT de ne jamais aller plus loin.

Le public présent s'est chargé de souligner certaines grandes étapes de cet envahissement continu :

- En 1928, l'installation initiale remplace les pépinières de Formigé ; pendant cinquante ans, la FFT s'en est contentée.
- En 1984, le président de l'époque, Philippe Chatrier, s'était engagé auprès du conseiller d'arrondissement responsable de l'urbanisme, Guy Flesselles, à ne pas faire d'extensions supplémentaires.
- En 1991, la FFT déclarait que le stade ne s'étendrait jamais sur les Serres d'Auteuil !
- En 2004, la tentative de récupérer huit hectares de l'autre côté de l'autoroute avortait avec le rejet de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012.
- En 2011, ce sont le stade Hébert, les Serres d'Auteuil et le Fond des Princes qui sont sacrifiés. Ainsi, Roland-Garros devrait disposer de 12 hectares en 2016.

En 2020, peut-être avant, les velléités d'extension reprendront avec des besoins nouveaux. Roland-Garros souffrira toujours de la comparaison avec ses homologues du Grand Chelem. On le devine déjà quand la mairie de Paris propose dans sa modification du PLU une couverture du court Suzanne-Lenglen, alors que la FFT dans son projet ne l'envisage pas !

Quant à la prétendue « concertation » organisée par la mairie de Paris en juillet, pendant les vacances, elle fut très critiquée par le public qui reprocha à l'Adjointe de mentir délibérément sur le dossier.

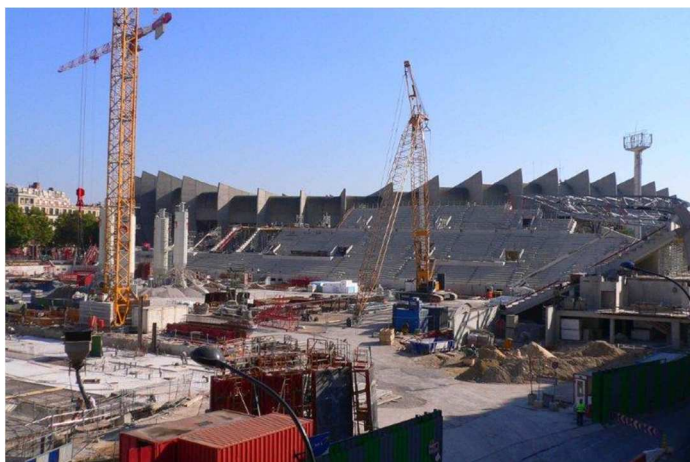
Une bien belle réunion d'enfumage où les affirmations péremptoires n'ont dupé personne !

JEAN-BOUIN

Le Stade Français, le Racing Métro et la FFR !!!

Des associations de Boulogne et XVI^e DEMAÏN ont obtenu du tribunal administratif, puis de la cour administrative d'appel, l'annulation de la délibération du conseil de Paris de février 2007 relatif à la destruction/reconstruction du stade Jean-Bouin. Elles ont obtenu aussi du tribunal administratif l'annulation de la nouvelle délibération du Conseil de Paris de mars 2010.

Malheureusement, en juillet dernier, la cour administrative d'appel a rejeté notre recours et a déclaré d'intérêt général le projet de reconstruction, après démolition, du stade Jean-Bouin.



Le tribunal a estimé que l'aménagement des pelouses d'Auteuil ne présentait pas de lien direct avec la reconstruction du stade et qu'ainsi le montant des travaux ne justifiait pas la saisine de la Commission du Débat Public pour Jean-Bouin. Par ailleurs, « *La ville de Paris a proposé des solutions transitoires ou définitives pour accueillir sur d'autres lieux les associations de sportifs amateurs ou les élèves des collèges et lycées ...* ».

Les contradictions n'ont pas effrayé le rapporteur public et le juge !

Dans l'attente du nouveau stade payé par le contribuable, le Stade Français joue à Charléty, rénové à grands frais par la Mairie, paraît-il à la satisfaction de tous : joueurs, entraîneurs et spectateurs. Mais les nouveaux actionnaires du Stade Français qui succèdent à Max Guazzini accepteront-ils de payer un loyer permettant d'amortir cet « investissement » imposé aux contribuables parisiens ?

Par ailleurs, le club Racing Metro lance un projet de stade de 32 000 places (Arena 92), dans les Hauts de Seine, financé à hauteur de 320 millions € par le président de ce club, sans contribution des municipalités et du département. Implanté près de la Grande Arche de La Défense, Arena 92 bénéficiera des transports en commun existants : RER A, T2, ligne 1 du métro, 15 lignes de bus et le TGV, à comparer avec la desserte de Jean-Bouin par seulement deux lignes de métro (la 9 et la 10).

« *D'un côté, des hommes d'affaires qui financent à 100 % un équipement polyvalent (sportif et spectacles) et qui ont toutes chances de le rentabiliser. De l'autre côté, l'argent du contribuable déversé à flot pour un projet à vocation unique (le rugby professionnel) et qui continuera de coûter cher au contribuable après sa mise en service. Où va votre préférence ?* » Voir le blog <http://le.gargailou.over-blog.net/article-arena92-vs-jean-bouin-80479297.html>

Enfin, la Fédération Française du Rugby envisage de construire une enceinte multifonctionnelle de 82 000 places pour accueillir les compétitions internationales.

Les stades de rugby ne vont pas manquer !

RENAULT ET CITROËN NOUS QUITTENT...

Le grand garage Renault du 50 rue de la Pompe et celui de Citroën rue de la Source ont disparu maintenant depuis quelque temps.

Beaucoup de nos adhérents nous interrogent pour savoir ce qui va les remplacer. Nous pouvons leur dire que deux programmes immobiliers vont s'y développer

prochainement et répondront parfaitement aux divers besoins de la population de ces deux quartiers.

Nous réserverons toute la place nécessaire dans notre Lettre de janvier 2012 pour détailler ce qui va y être construit.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

En reconnaissance de leurs actions associatives au titre de XVI^e DEMAÏN et de la Coordination pour la sauvegarde du Bois de Boulogne et ses abords, les deux présidents ont été nommés grands électeurs complémentaires par le Conseil de Paris. Ils ont donc rempli leur devoir électoral lors du scrutin sénatorial de dimanche 25 septembre dernier.

NOUVELLES DU RÉSEAU « VIVRE PARIS »

Actuellement, le réseau :

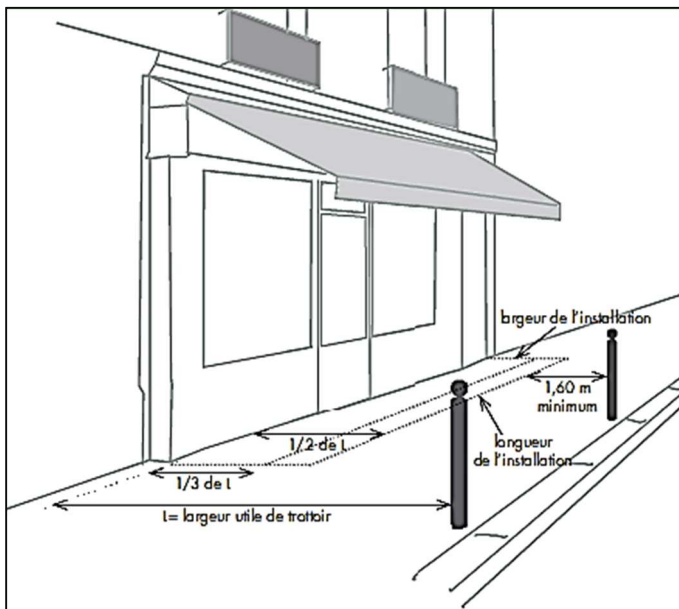
- suit l'évolution d'un recours exercé par l'une des associations membres du réseau « les Droits du Piéton » pour faire annuler certaines dispositions du règlement des terrasses et étalages qui ne permettent pas d'assurer une circulation sécurisée pour tous et particulièrement pour les personnes à mobilité réduite ;
- a été auditionné sur une proposition de loi de Sandrine Mazetier, député PS de Paris, qui sera débattue à l'Assemblée nationale le 6 octobre et mis au vote le 12 octobre. Certaines dispositions de ce texte sont très contestables, par exemple : création d'une sanction pour abus de recours aux numéros d'urgence en cas de tapage

nocturne, opportunité d'établir avant toute vente ou location un « diagnostic bruit » afin de prévenir des plaintes éventuelles des nouveaux occupants. Par contre, les dispositions visant à augmenter les amendes en cas d'occupation illégale de l'espace public vont dans le bon sens ;

- entend poser au niveau européen la question de l'illégitimité de la compétition engagée dans l'Union entre Berlin, Londres, Barcelone, Paris... sur le terrain du « tourisme festif ». Il s'agit en fait d'un « tourisme tapageur et alcoolisé » qui se développe au détriment du droit fondamental de chacun à vivre tranquillement dans le quartier où il habite. Ce droit est protégé par la Cour européenne des droits de l'homme qui a déjà condamné des États dans ce domaine.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT DES TERRASSES ET ÉTALAGES

Approuvé le 6 mai 2011, ce document de 63 pages est consultable sur : http://www.paris.fr/pro/du-autorisations-d-occupation-du-domaine-public/reglement-des-etalages-et-des-terrasses-installes-sur-la-voie-publique/rub_9554_stand_22738_port_23456



Nous vous en donnons ci-dessous quelques extraits significatifs tirés des « dispositions générales applicables à toutes les installations ».

L'espace parisien doit ménager dans les meilleures conditions possibles un espace de circulation réservé au

cheminement des piétons, en particulier des personnes en situation de handicap.

L'affichette, délivrée conjointement à l'autorisation, comportant les dimensions des occupations autorisées et le plan matérialisé de l'implantation, doit être apposée sur la vitrine de façon visible depuis l'espace public.

La largeur des installations permanentes est, en règle générale, limitée au tiers de la largeur utile du trottoir ou du premier trottoir, en cas de contre-allée.*

Lorsque la configuration des lieux et l'importance locale de la circulation piétonne le permettent, cette largeur peut être portée au-delà du tiers du trottoir, sans pouvoir excéder 50 % de la largeur utile de celui-ci.

Les installations peuvent être autorisées, soit d'un seul tenant, soit scindées, sans pouvoir excéder 50 % de la largeur utile du trottoir.

Une zone contiguë d'au moins 1,60 mètre de largeur doit être réservée à la circulation des piétons.

Le schéma ci-contre qui accompagne le texte du règlement illustre bien le cas le plus courant.

* La largeur utile du trottoir est calculée à partir du socle de la devanture ou, à défaut, du nu du mur de façade et après déduction des obstacles (entourages d'arbres, mobilier urbain, potelets, etc...).

À PROPOS DE VÉLIB'

LETTRE OUVERTE DE XVI^e DEMAIN

À
Madame Ghislaine GEFROY,
Directrice de la Voirie et des déplacements

La mise en place de Vélib' il y a maintenant quatre ans, en rendant service à de très nombreux Parisiens, a utilement favorisé les déplacements en bicyclette... mais certainement beaucoup moins que ce qui était espéré.

En effet, les parkings de Vélib' sont, dans de très nombreux endroits, disproportionnés par rapport aux besoins. Exemple, rue Jean de La Fontaine entre les n° 4 et 44, 75 vélos sont alignés sur plus de 50 mètres de chaussée et, que ce soit au printemps ou en été, pratiquement les 3 /4 ne sont jamais utilisés. Même situation devant le 22 avenue Théophile Gautier (photo). Or, nous constatons la même chose dans de nombreux endroits et pas seulement dans le 16^e arrondissement.

Dans le même temps, les deux-roues à moteur se sont multipliés dans des proportions considérables au

point d'envahir les trottoirs et ce, partout, ce qui est anormal et fort gênant.

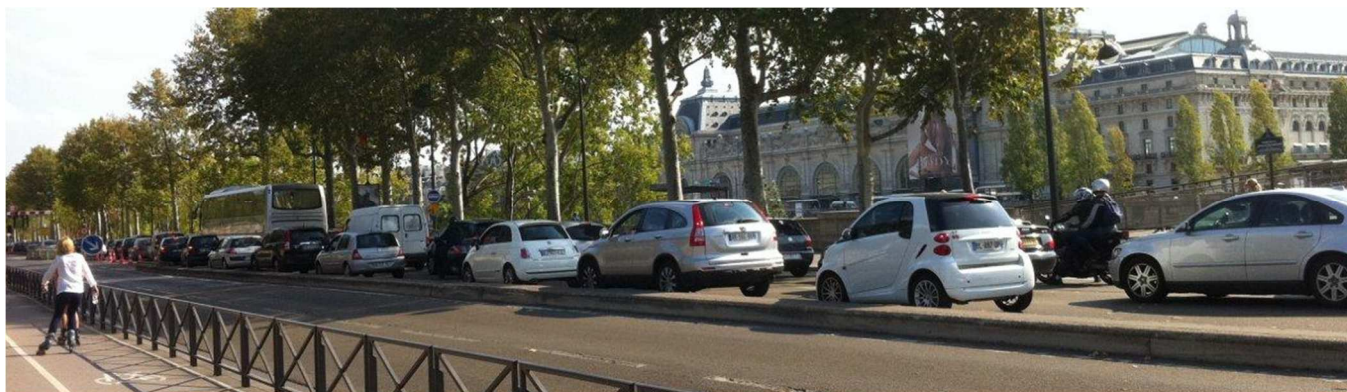


A notre avis, il y aurait intérêt à remplacer la moitié des espaces Vélib', là où les vélos sont le moins utilisés, par des emplacements pour motos.

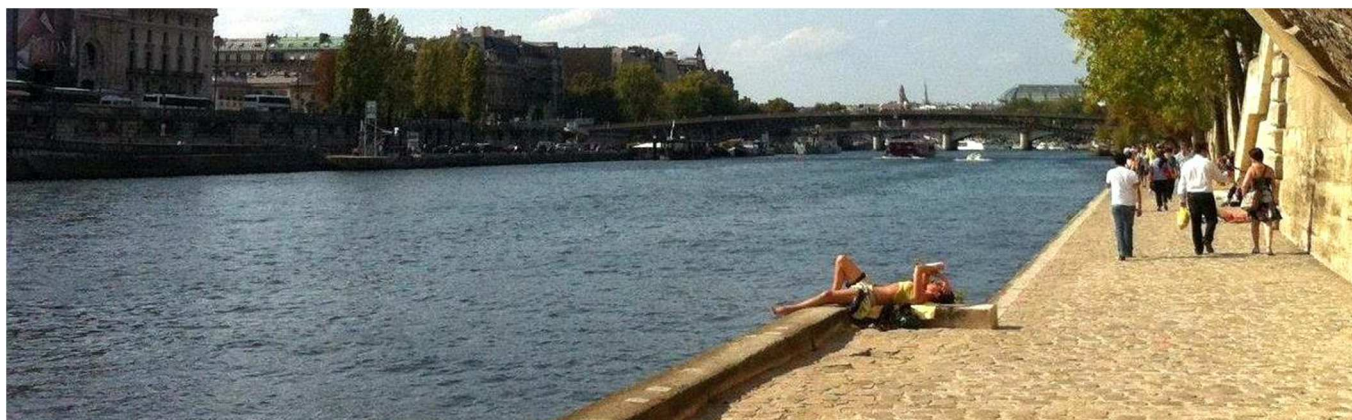
Espérant que vous pourrez mettre à l'étude cette suggestion, ...

VOIES SUR BERGES *l'enquête publique*

Encore une enquête publique qui se déroule en période de vacances ! La grande majorité des observations recueillies ont souligné l'impact économique désastreux du projet et le supplément de pollution dû à l'augmentation des embouteillages.



Bien d'autres portions des berges pourraient être aménagées sans perturber la circulation automobile.



ÎLE SEGUIN *changement de cap*

Après 63 ans d'existence, les usines Renault implantées sur l'île Seguin furent fermées en mars 1992.

Les dix années qui suivirent cette fermeture furent consacrées, non seulement au démantèlement de tous les bâtiments et ateliers, mais aussi à la dépollution des sols de cette île d'une superficie de 11,5 hectares. Tout cela n'alla pas sans quelques péripéties.

En juillet 2003, fut créée la ZAC Seguin-Rives de Seine et la SAEM Val de Seine-Aménagement. Puis, en septembre 2004, la SAEM acheta l'île Seguin à Renault.

En 2005, après cinq années de difficultés et d'atermoiements, François Pinault, qui avait annoncé son souhait d'implanter sa fondation sur 2,35 hectares de l'île Seguin, décida de renoncer.

Enfin, lors des élections municipales de 2008, Pierre-Christophe Baguet, député-maire de Boulogne-Billancourt, propose un nouveau projet intitulé « l'île des deux cultures » qui s'inscrit dans le projet de la Vallée de la Culture financé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, l'Etat et la Ville de Boulogne.



Ce projet, auquel se sont associés de nombreux partenaires publics et privés, offrira la plus belle concentration culturelle jamais proposée en France comprenant :

- l'art vivant (danse, musique, comédie musicale) au travers du Conservatoire à rayonnement régional
- l'art contemporain avec le Portail de l'Art
- l'art du cirque avec le Globe, cité des arts du cirque de demain
- l'art numérique avec le Cube 2, dédié à la création numérique
- l'art du cinéma avec un complexe de 16 salles.

Ainsi, l'île Seguin sera l'un des sites phares du Grand Paris avec ses 126 000 m² consacrés à la culture.

A ces espaces d'activités culturelles viendra s'ajouter le projet, moins consensuel, de l'architecte Jean Nouvel. Ce projet comprend cinq tours de bureaux, quatre tours de 100 mètres et une de 120 mètres, dont la hauteur fait débat. Les opposants souhaitent qu'on en revienne à des immeubles de hauteur raisonnable.

L'aménagement des berges comprendra la construction de quatre ponts, de 1 200 places de parking en sous-sol et la création du plus long jardin sous verrière imaginé par le paysagiste Michel Desvigne. Le financement devrait être assuré par des investisseurs publics et privés.

L'île sera intégrée à son environnement par un réseau de transports en commun connecté à la ligne 9 du métro et au T2, qui reliera Meudon-Bellevue à Montparnasse.

Les travaux de réalisation du projet devraient démarrer en 2012 avec délivrance des permis de construire pour se terminer fin 2018.

COURRIER DES LECTEURS

CICA

C'est une bonne idée d'avoir consacré une place au CICA dans votre dernière Lettre. C'est un sujet toujours d'actualité car pas réellement connu et donc bien traité dans le 16^e comme ailleurs dans Paris. Mais c'est dommage que, mauvaise habitude devenue règle, vous ayez présenté faussement le CICA. En effet l'article 16 ne prévoit pas, comme vous le disiez dans le 2^e § de votre lettre au maire du 16^e, que « les associations se réunissent pour déterminer l'ordre du jour du CICA (cela veut dire quoi?) et les points sur lesquels elles souhaitent débattre », mais que «... Au cours d'une séance par trimestre au moins, les représentants de ces associations (membres du CICA) participent, s'ils le sollicitent, aux débats du conseil d'arrondissement, avec voix consultative...

Pour aller vite dans le cadre de ce courrier il faut avoir en tête :

1. Que le CICA est **un groupement de fait d'associations qui s'organise comme il l'entend et dans lequel le maire de l'arrondissement n'a pas à s'immiscer.**
2. **Qu'une fois au moins par trimestre un ou plusieurs de ses représentants** peut venir devant le conseil d'arrondissement exposer une question et obtenir une délibération immédiate.
3. Que **la seule responsabilité du Maire est de recevoir notification** des sujets que le CICA souhaite présenter au conseil d'arrondissement.
4. Que **la responsabilité du conseil d'arrondissement est de définir le calendrier des débats et de mettre à la disposition des associations toutes les informations** nécessaires à la préparation de ces débats.

Donc le CICA n'est pas une réunion trimestrielle entre associations et élus. Le Maire n'a rien à y voir. Et c'est le conseil d'arrondissement qui organise le calendrier des débats en son sein avec les représentants du CICA qui le demandent par le biais de la notification au maire que celui-ci transmet au conseil.

Et c'est bien ce qu'a souhaité le législateur de 1982 lorsqu'il a approuvé ce texte après avoir entendu des représentants d'associations, dont le CARNACQ, qui, lui, a particulièrement insisté pour que ce dispositif soit

simple et laisse aux associations toute liberté pour le faire fonctionner.

Pour avancer, il faudrait déjà faire une information simple de ce dispositif aux associations puis voir avec le conseil comment organiser la participation à ses séances.

Paris, le 30 juin 2011

Jacques Remond
Adhérent de XVI^e Demain,
ancien président du CARNACQ,
ancien membre de l'Observatoire Parisien de la Démocratie
Locale (OPDL) et, à ce titre, co-auteur avec Francine Mercier,
d'un rapport sur le fonctionnement et sur des propositions
d'améliorations des CICA à Paris

Vente du Palais Rose ?

Peut-on avoir des renseignements sur la vente du Palais rose rue d'Andigné ?

Alain Soussan

Réponse de la mairie du 16^e : *Le propriétaire du palais rose est le même depuis au moins 2007. Une demande de permis de démolir le pavillon du gardien ainsi qu'un permis de construire à la place de ce pavillon un bâtiment de trois niveaux à usage de locaux annexes et d'habitation avaient été déposés et accordés en 2007. Rien ne s'est passé depuis mais une demande de prorogation du permis de construire de 2007 a été présentée par le propriétaire et accordée par la Ville. Ces autorisations ne concernent pas le palais lui-même mais uniquement le pavillon qui est un ajout des années 50.*

A priori, le but de la relance des autorisations d'urbanisme est simplement d'en conserver le bénéfice. Le propriétaire ne semblerait pas prêt à lancer les travaux et nous n'avons pas trace d'une vente.

Cela étant, nous n'avons connaissance des ventes que par les déclarations d'intention d'aliéner que les vendeurs ont l'obligation de faire. Or ces déclarations se font une fois le compromis de vente signé.

Façade arrière du lycée Molière

Vous pouvez constater l'état lamentable de la face arrière du lycée Molière vue de nos fenêtres rue de l'Assomption. Quand le conseil général se décidera-t-il à procéder au ravalement ? Que faire pour accélérer le processus ?

Michel Drillet

Notre réponse : *En effet, ces bâtiments relèvent du département. Il faut donc se reporter au plan d'action du conseil général. Ces éléments sont publics. Vous devriez donc trouver la réponse sur le site du conseil général.*

SAUVONS LA MAISON DE BALZAC

En 2001, la municipalité de Paris procédait à l'acquisition de trois maisons anciennes contiguës à la maison de Balzac, 47 rue Raynouard, avec un projet d'extension du musée parisien consacré à cet écrivain.

Tous les balzaciens s'étaient félicités de ce projet qui allait améliorer cet établissement recevant chaque année plus de 50 000 visiteurs, rendant ainsi hommage à l'un des plus grands auteurs de tous les temps. C'est dans cette maison que Balzac élaborait de 1847 à 1850 une partie de son œuvre magistrale, *La Comédie Humaine*.

Or, tout récemment, après neuf ans d'atermoiements, la mairie de Paris faisait savoir non seulement qu'elle renonçait au projet, mais encore qu'elle allait mettre en vente ces trois maisons. Un projet immobilier sans cohérence avec le site est à craindre, au détriment de ce lieu unique classé monument historique !

Un bref aperçu historique ne peut que justifier l'actuelle mobilisation de chacun pour sauver cette maison et signer la pétition « *sauvons le musée et la maison de Balzac* ».

Située au cœur de l'ancien village de Passy, la maison de Balzac est en effet la seule des demeures parisiennes du romancier qui subsiste aujourd'hui. Elle occupe les dépendances d'une « folie » édifiée à la fin du XVIII^e siècle. Poursuivi par ses créanciers, Balzac y trouve refuge le 1^{er} octobre 1840 et devient locataire d'un appartement de cinq pièces, situé en rez-de-jardin. Caché sous le pseudonyme de Monsieur de Breugnot, le romancier vécut sept ans dans cet abri provisoire où, ayant la jouissance du jardin, il pouvait au calme cueillir pour Mme Hanska le lilas et les premières violettes « venues au soleil de Paris dans cette atmosphère de gaz carbonique où les fleurs et les livres poussent comme des champignons ».

La maison longeait en contrebas la pittoresque rue

Berton par où Balzac pouvait s'échapper, rejoindre la barrière de Passy et gagner le centre de Paris. « J'apporte des dentelles de Belgique », ou « La saison des prunes est arrivée » étaient les mots de passe qui permettaient à ses intimes de le joindre.



Mais la maison de Passy fut surtout le lieu d'un travail acharné. Son cabinet de travail, heureusement préservé, a conservé la table où l'écrivain corrigeait l'ensemble de *La Comédie Humaine* et écrivit quelques-uns de ses plus grands chefs-d'œuvre.

C'est en 1908 que l'homme de lettres Louis Baudier de Royaumont loua l'appartement de Balzac pour y fonder un musée, cédé à la ville de Paris en 1949. Le musée n'ouvrit ses portes qu'en 1960. Aujourd'hui, le visiteur peut y voir des objets personnels de l'écrivain, des portraits, estampes, documents évoquant ses proches et ses contemporains, ainsi que de nombreux documents littéraires.

La généalogie des personnages de *La Comédie Humaine* est représentée par un tableau long de 14,50 mètres où sont référencés 1 000 personnages sur les 4 à 6 000 de *La Comédie Humaine*. Cette réalisation exceptionnelle permet de mesurer l'immensité de l'œuvre « plus vaste que la cathédrale de Bourges » créée dans cette maison de Passy.

Signez la pétition : <http://www.mairie16.paris.fr>

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros,

Daniel Mortgat et Philippe Porté

Photos : Suzanne Babey, M. Coudray, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard, P. Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris